

Décision

Générale

colonial

Décision n° 5-55-1902 nommant une Commission chargée de procéder à l'adjudication de la fourniture du pétrole en 1902.

n° 5-55-1902

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 mars 1902

Numéro JO
n° 55 du 20/03/1902

Date du numéro
20 mars 1902

VISAS

Le Gouverneur p.i, de la Côte Française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1841 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu le cahier des charges relatif à l'adjudication du pétrole nécessaire au service local pour l'année 1902,

TEXTE INTÉGRAL

Article Premier, — Une Commission compose de : MM. Thérond, secrétaire général, président ; Vennat, chef du bureau des finances ; Amouroux, chef du service des Travaux publics, est chargée de procéder le 2 Mars 1902 à 5 heures du matin à l'adjudication provisoire de la fourniture du pétrole nécessaire aux besoins du service local pendant l'année 1902.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

ORMIÈRES